



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 58918

Texte de la question

M. François Loos interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement du grec et du latin dans les collèges. Il aimerait connaître département par département le nombre de collèges qui proposent à leurs élèves ces deux enseignements.

Texte de la réponse

Le tableau annexé à la présente réponse indique, pour chacun des départements de la métropole et de l'outre-mer, d'une part, le nombre de collèges publics et privés qui offrent, à la rentrée scolaire 2000, un enseignement optionnel de latin, d'autre part, le nombre de ces collèges qui offrent, en outre, un enseignement de grec ancien. Enseignements optionnels de latin et de grec ancien dans les collèges RENTREE SCOLAIRE 2000
Nombre de collèges publics et privés offrant ces enseignements France métropolitaine + DOM - Par département (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58918

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1476

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2820